



Consultation des Directeurs du Développement Durable dans le cadre du Grenelle de l'environnement

Octobre 2007

Synthèse des principaux enseignements

Contexte et principe méthodologique : En cette rentrée fortement marquée par l'actualité environnementale, le **Collège des Directeurs du Développement Durable** a souhaité, **dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, donner la parole aux grands acteurs de ce domaine à l'intérieur des entreprises** dans le but d'émettre une série d'opinions et de priorités. Plusieurs propositions, formulées notamment lors du premier « campus » qui s'est tenu cet été, et portées à la connaissance du Ministre, méritent aujourd'hui d'être approfondies. L'objectif de cette consultation était donc de recueillir l'opinion et les attentes des responsables du Développement Durable sur ce que le Grenelle devrait impliquer pour les entreprises. Les résultats de cette consultation apportent un éclairage unique sur « le vécu de l'intérieur » exprimé par 38 responsables développement durable de grands groupes français.

Au-delà de la diversité des contextes dans lesquels évoluent les professionnels qui se sont exprimés, cette consultation révèle une cristallisation très consensuelle des points de vue et attentes qui ont été recueillis auprès de ces responsables et Directeurs de Développement Durable sur la plupart des points discutés. L'analyse de leur point de vue à la lumière du regard posé par l'Opinion publique sur les entreprises, démontre par ailleurs l'existence d'une appréciation à la fois homogène et extrêmement lucide des besoins et positions à adopter pour l'avenir pour relever les défis du Développement Durable.

- Le Grenelle de l'Environnement est perçu comme un événement à la légitimité indiscutable : **son utilité au regard des enjeux qu'il concerne est unanimement reconnue** par les Directeurs et Responsables du Développement Durable dont plus de la moitié l'estiment même « très utile ». Toutefois, l'implication des entreprises apparaît au regard de ces enjeux déterminante.

Or, si de nombreuses initiatives et actions mises en œuvre témoignent de la volonté des entreprises de s'engager en faveur du développement durable, **si 71% reconnaissent à ce titre que des efforts ont été consentis sur ce terrain, près d'un Directeur du Développement Durable sur trois estime néanmoins que la mobilisation des entreprises d'une manière générale demeure à l'heure actuelle insuffisante.**



Au-delà d'un jugement globalement positif, on relève **la même fragilité de conviction au sein de ces professionnels qu'au sein de l'Opinion** (66% des Français jugent que les entreprises sont peu mobilisées en matière d'environnement même si une majorité d'entre eux reconnaît que ces dernières ont déjà commencé à prendre ces aspects en considération¹) : dans les deux cas en effet, le curseur se place davantage sur l'idée d'un certain engagement (« assez » / « peu mobilisées ») que sur celle d'une forte mobilisation, témoignant du sentiment indéniable qu'une marge de manœuvre importante existe encore à ce niveau même si un mouvement est d'ores et déjà amorcé.

Le défi en terme de communication pour les entreprises engagées en faveur du Développement Durable est double. Au-delà de l'interne, l'entreprise, **acteur dont la légitimité est par ailleurs très massivement reconnue pour agir sur ce terrain² mais souffrant d'un déficit de crédibilité évident à l'heure actuelle** (seuls 36% des Français font confiance aux entreprises pour relever les défis du Développement Durable, les plaçant loin derrière les collectivités locales et mêmes les pouvoirs publics) **doit maintenant gagner en visibilité sur ce terrain auprès du grand public et créer par ce biais les bases d'un rapprochement et in fine d'une reconnaissance de son engagement** auprès des citoyens.

Les attentes des Français à ce sujet sont d'ailleurs bien réelles: si 97% s'accordent à penser que les entreprises « devraient y consacrer demain des moyens encore plus importants » (dont 64% « tout à fait d'accord »), ce qui démontre « l'évidence » de cet impératif pour l'opinion publique, seuls 30% estiment à l'heure actuelle que les entreprises agissent efficacement dans cette direction, 29% qu'elle informe bien sur les actions menées et les projet en cours.

- **La nécessité d'aller au-delà des obligations de « compte-rendu » et de « reporting » prévues initialement par la loi NRE, pour imposer peu à peu une obligation de « résultats » aux entreprises, semble s'imposer aujourd'hui comme une évidence du point de vue de ces professionnels.**
 - *« L'intégration du Développement Durable dans la gouvernance des entreprises » et « L'engagement à faire de la publicité responsable et à n'utiliser le développement durable que sur des bases sérieuses et reconnues, avec un contrôle déontologique »* constituent avec *« le conditionnement de la commercialisation des produits nouveaux à leur innocuité pour la santé »* les trois mesures les plus prioritaires à mettre en œuvre du point de vue des responsables qui se sont exprimés. Ceci traduit sans doute le désir exprimé par des Directeurs du Développement Durable, professionnellement et personnellement impliqués de longue date sur ce terrain, de **ne pas voir la thématique Développement Durable et environnementale être galvaudée le jour où elle se diffuse largement dans l'opinion et au sein des entreprises.**

¹ « Les Français et le Développement Durable », enquête quantitative par téléphone réalisée par l'Ifop pour La Poste dans le cadre de la conférence Les Echos FEDERE 2007. Echantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus ; Méthode des quotas ; Terrain du 1^{er} au 2 mars 2007.

² 90% des Français estiment que les entreprises ont une responsabilité aussi importante que les hommes politiques pour relever les défis de société des prochaines années. Données issues de l'Observatoire du Développement Durable, étude réalisée par l'Ifop auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, Novembre 2006.



- Viennent ensuite des mesures qui prévoiraient la mise en place de contraintes sur le plan énergétique (visant l'efficacité énergétique), environnemental (en faveur du recyclage et de valorisation des déchets ; visant les émissions de CO² et les GES) et social (en faveur de la formation des salariés au développement durable). Le souci de transparence et d'information vis-à-vis du consommateur apparaît également essentiel avec l'obligation de fournir des éléments relatifs à la sécurité sanitaire des produits.
- D'autres mesures dotées d'une dimension fiscale, visant notamment à récompenser les entreprises vertueuses ou encore à soutenir l'ISR, quoique jugées nécessaires par une majorité de personnes interrogées, revêtent un caractère plus secondaire.
- Cette hiérarchie des mesures prioritaires à mettre en œuvre pour agir en faveur de la protection de l'environnement et du Développement Durable démontre la nécessité **d'une dynamique complémentaire** entre d'une part **des actions qui relèvent avant tout de la volonté propre de l'entreprise**, et d'autre part **de contraintes qui émanent d'une source réglementaire**.
- Si certains responsables croient avant tout au potentiel interne de leur entreprise pour mener à bien les démarches en faveur du Développement Durable, **nombreux sont ceux qui appellent de leurs vœux un renforcement du cadre réglementaire et de la législation** actuellement en vigueur pour l'atteinte de ces objectifs. 61% des personnes s'étant exprimé jugent souhaitable que l'Etat encadre par la réglementation ce type de démarches et lie la fiscalité aux résultats des entreprises en matière de développement durable pour stimuler le progrès. **84% d'entre eux sont à ce titre favorables à ce que le Grenelle de l'Environnement débouche sur des mesures contraignantes pour les entreprises**, renforçant l'idée du besoin d'inscrire ces projets dans un cadre « contraignant ».
Ce constat démontre une nouvelle fois **la très grande proximité des positions partagées à la fois par l'Opinion et les Directeurs de Développement Durable eux-mêmes sur ce sujet**. Alors même que les Français se disent majoritairement convaincus que les entreprises, qu'elles le veuillent ou non, se préoccupent toutes demain d'environnement (75%), une proportion quasiment équivalente (73%) estiment que seule la contrainte par la loi peut obliger entreprises et consommateurs à changer leurs habitudes³.
- En complément, les Directeurs de Développement Durable ayant exprimé leur opinion dans le cadre de cette consultation se prononcent à l'unanimité **en faveur d'une multiplication des initiatives visant à stimuler les efforts fournis par les entreprises** : tous estiment que l'Etat devrait prendre en compte dans ses appels d'offre publics les performances de développement durable de ses fournisseurs, dont 92% le pensent fermement ; De la même manière ils soulignent massivement la nécessité pour l'Etat d'encourager l'innovation et la recherche dans le Développement Durable.

³ Id 1



- Autre signe d'une évolution significative du contexte, et de l'existence de conditions favorables à la mise en œuvre de ces politiques par les entreprises, **plus des deux tiers des responsables interrogés affirment que le Développement Durable et la problématique environnementale sont aujourd'hui perçus au sein de leur entreprise comme des opportunités plus que comme des contraintes.**
- **Mais si des consensus massifs autour des grands enjeux du Développement Durable existent, la diversité du contexte des entreprises génèrent néanmoins sur certains points particuliers des opinions plus partagées.** Ainsi, 42% des responsables interrogés souhaiteraient que le dialogue avec les parties prenantes en matière de Développement Durable, au sein de l'entreprise, soit institué dans le cadre de l'évaluation des politiques de développement durable, 37% au niveau de la direction générale de l'entreprise. Les autres alternatives sont plébiscitées dans des proportions beaucoup plus marginales.
- Le besoin de respecter au plus près les spécificités professionnelles propres à chaque secteur explique sans doute le souhait des responsables d'associer les entreprises aux mesures du Grenelle de l'Environnement au niveau de leurs branches. **Les contrats sectoriels apparaissent en effet pour 66% des répondants comme le niveau la plus adéquat** dans ce contexte, loin devant les possibilités d'association directe ou négociées via leur instance de représentation nationale.

Finalement, les Directeurs et Responsables du Développement Durable des grands groupes interrogés sont convaincus (à 92%) que le Grenelle de l'Environnement va faciliter leur mission dans les années à venir, peut-être par les mesures sur lesquelles il débouchera, d'ores et déjà sûrement par le soutien institutionnel et médiatique qu'il apporte.

Un Grenelle de l'Environnement qui sera d'autant plus réussi qu'il sera un point de départ et non un point d'arrivée ; qu'il débouchera sur quelques mesures phares, très concrètes et réalistes ; qu'il s'inscrira dans une obligation de résultats mesurables ; que l'Etat soit exemplaire et s'engage également ; que les mesures soit consensuelles, contraignantes, mais également incitatives et pédagogiques.

Ifop – 01 45 84 14 44

Alain RENAUDIN, Directeur Général Adjoint

Magalie GERARD, Directeur d'études, Département Opinion Publique

Frédéric Albert, Directeur de clientèle



Tableaux de résultats

En pensant au Grenelle de l'environnement, diriez vous que cela est très utile, plutôt utile, plutôt pas utile ou pas du tout utile pour faire avancer le développement durable en France ?

Très utile	55 %
Plutôt utile	45 %
Plutôt pas utile	0 %
Pas du tout utile	0 %
Total des réponses	100 %

Seriez-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt pas favorable ou pas du tout favorable à ce que le Grenelle de l'Environnement débouche sur des mesures contraignantes (c'est-à-dire fiscales, réglementaires...) pour les entreprises en matière de développement durable ?

ST Favorable	84 %
Très favorable	26 %
Plutôt favorable	58 %
ST Pas favorable	16%
Plutôt pas favorable	16 %
Pas du tout favorable	0 %
Total des réponses	100 %

Pour chacune des mesures suivantes en faveur de la protection de l'environnement et du Développement Durable, vous me direz si, selon vous, elle est prioritaire ou non ?

L'intégration du développement durable dans la gouvernance des entreprises (rapport au CA et à l'AG)	
Très prioritaire	66 %
Assez prioritaire	32 %
Peu prioritaire	2 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %



L'engagement à faire de la publicité responsable et à n'utiliser le développement durable que sur des bases sérieuses et reconnues, avec un contrôle déontologique	
Très prioritaire	63 %
Assez prioritaire	34 %
Peu prioritaire	3 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
Conditionner la commercialisation des produits nouveaux à leur innocuité pour la santé	
Très prioritaire	63 %
Assez prioritaire	29 %
Peu prioritaire	8 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
Encourager les mesures de recyclage et de valorisation des déchets	
Très prioritaire	61 %
Assez prioritaire	34 %
Peu prioritaire	5 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
La mise en place de contraintes sur la sécurité sanitaire des produits (étiquetage, information complète)	
Très prioritaire	58 %
Assez prioritaire	29 %
Peu prioritaire	11 %
Pas du tout prioritaire	2 %
Total des réponses	100 %
La mise en place de contraintes d'efficacité énergétique	
Très prioritaire	53 %
Assez prioritaire	42 %
Peu prioritaire	5 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
Encourager la formation des salariés au développement durable.	
Très prioritaire	50 %
Assez prioritaire	47 %
Peu prioritaire	3 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
La mise en place de contraintes sur les émissions de CO² et les GES (taxation carbone)	
Très prioritaire	47 %
Assez prioritaire	42 %
Peu prioritaire	8 %
Pas du tout prioritaire	3 %
Total des réponses	100 %
La mise en place de mesures de fiscalité au profit des entreprises les plus vertueuses	
Très prioritaire	47 %
Assez prioritaire	37 %
Peu prioritaire	16 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %



L'encouragement fiscal de l'ISR (investissement socialement responsable)	
Très prioritaire	42 %
Assez prioritaire	39 %
Peu prioritaire	19 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
Intégrer l'avis des parties prenantes, et notamment les représentants des salariés, dans le reporting DD	
Très prioritaire	29 %
Assez prioritaire	58 %
Peu prioritaire	13 %
Pas du tout prioritaire	0 %
Total des réponses	100 %
Amener le responsable DD à remplir une mission de médiation d'éthique et d'auto-régulation au sein de l'entreprise	
Très prioritaire	29 %
Assez prioritaire	50 %
Peu prioritaire	18 %
Pas du tout prioritaire	3 %
Total des réponses	100 %
Etendre, renforcer, préciser les obligations de reporting des entreprises (amélioration de la loi NRE)	
Très prioritaire	29 %
Assez prioritaire	39 %
Peu prioritaire	26 %
Pas du tout prioritaire	6 %
Total des réponses	100 %
L'obligation de présentation d'un bilan carbone pour toute entreprise	
Très prioritaire	24 %
Assez prioritaire	63 %
Peu prioritaire	8 %
Pas du tout prioritaire	5 %
Total des réponses	100 %

Laquelle des deux phrases suivantes se rapproche le plus de ce que vous pensez ?

Il est souhaitable que l'Etat encadre par la réglementation les démarches en faveur du développement durable, et lie la fiscalité aux résultats des entreprises en matière de développement durable pour stimuler le progrès	61 %
Les entreprises doivent rester libres de la conduite et de la progressivité des démarches en faveur du Développement Durable	39 %
Total des réponses	100 %

Pensez-vous que :

L'Etat doit prendre en compte dans ses appels d'offre publics les performances de développement durable de ses fournisseurs	
Oui, tout à fait	92 %
Oui, plutôt	8 %
Non, plutôt pas	0 %
Non, pas du tout	0 %
Total des réponses	100 %
L'Etat doit davantage encourager l'innovation et la recherche dans le développement durable	
Oui, tout à fait	82%
Oui, plutôt	18 %
Non, plutôt pas	0 %
Non, pas du tout	0 %
Total des réponses	100 %
Les ONG devraient se voir reconnaître une place spécifique dans les institutions nationales (type CES, CES Régionaux)	
Oui, tout à fait	34 %
Oui, plutôt	47 %
Non, plutôt pas	19 %
Non, pas du tout	0 %
Total des réponses	100 %

Diriez-vous que les entreprises sont très, assez, peu, ou pas du tout mobilisées sur la thématique du développement durable et de la protection de l'environnement ?

Très mobilisées	5 %
Assez mobilisées	66 %
Peu mobilisées	29 %
Pas du tout mobilisées	0 %
Total des réponses	100 %

Au sein de l'entreprise, dans quel cadre faut-il, selon vous, instituer le dialogue avec les parties prenantes en matière de développement durable ?

Dans l'évaluation des politiques de développement durable	42 %
Au niveau de la direction générale de l'entreprise	37 %
Dans le cadre du suivi de l'environnement des sites industriels	5 %
Dans les commissions de sécurité, aux côtés des syndicats	0 %
Autre	16 %
Total des réponses	100 %

Selon vous, les entreprises devront être associées aux mesures du Grenelle de l'Environnement ...?

Via leurs branches (contrats sectoriels)	66 %
De manière directe (contrats directs)	16 %
Via leur représentation nationale (contrat national)	8 %
Ne sait pas / Ne se prononce pas	10 %
Total des réponses	100 %



Actuellement, le développement durable et la problématique environnementale sont-ils perçus, pour l'innovation et la recherche, dans votre propre entreprise... ?

Plutôt comme des opportunités	68 %
Plutôt comme des contraintes	32 %
Total des réponses	100 %

En tant que responsable du développement durable, pensez-vous que le Grenelle de l'Environnement va faciliter votre mission dans les années à venir ?

Oui, certainement	24 %
Oui, probablement	68 %
Non, probablement pas	5 %
Non, certainement pas	3 %
Total des réponses	100 %